



VÉTROZ Spective

Bulletin d'information de
la Municipalité de Vétroz
www.vetroz.ch



EDITORIAL

Voilà déjà revenu le temps des élections communales. Cela fait donc 4 ans que l'équipe en place, avec la collaboration de tous les employés, a œuvré pour la réalisation des objectifs fixés, tout en prenant en compte les inpondérables fédéraux et cantonaux.

Citoyennes et citoyens, vous avez maintenant l'occasion de nous transmettre votre appréciation du travail effectué au travers des bulletins de vote que vous déposerez dans les urnes.

La volonté populaire issue de ces élections déterminera le travail qui s'accomplira durant les 4 prochaines années. Il est donc important qu'un maximum de personnes exprime ses intentions afin que les idées du plus grand nombre d'entre vous soient représentées au sein des futurs Conseils Municipal et Général.

Notre Municipalité vient de franchir la barre des 5'000 habitants et de gros investissements sont en cours afin de doter la commune d'infrastructures répondant aux besoins croissants de la population.

L'intérêt général doit primer sur l'intérêt particulier ou partisan et j'espère qu'au soir du 14 octobre nous aurons toujours un climat de travail constructif autour de la table de l'exécutif afin de pouvoir relever les nombreux défis à venir.

C'est en tout cas ma volonté et je profite de cette occasion pour vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée jusqu'à ce jour. Je peux vous assurer que j'ai accompli ma tâche de président avec enthousiasme et plaisir durant la dernière législature. C'est dans ce même état d'esprit que je me mets à nouveau à votre disposition si vous le voulez bien.

Je vous souhaite un bel automne à tous et vous invite à remplir très nombreux vos obligations civiques lors des différents scrutins qui vous seront soumis.

Amicales salutations à tous et au plaisir de vous rencontrer prochainement.

Stéphane Germanier
Président

NONAGÉNAIRE

Durant ce trimestre le Conseil Municipal a eu le plaisir et l'honneur de féliciter une nonagénaire en la personne de M^{me} **Madeleine Vergère**.

Madeleine Dessimoz est née le 16 juillet 1922. Elle s'est mariée avec Innocent Vergère

et ils ont eu 6 enfants. Elle a eu la douleur de perdre 2 enfants ainsi que son mari.

Aujourd'hui, après une vie bien remplie, et ne pouvant plus rester chez elle, elle profite d'une retraite amplement méritée au Foyer Haut-de-Cry.

ELECTIONS COMMUNALES



La Municipalité de Vétroz porte à votre connaissance que les élections des autorités municipales pour la législature 2013-2016 se dérouleront selon le programme et les modalités suivants:

DATE DES ELECTIONS DES AUTORITES MUNICIPALES

1. Election du Conseil municipal

L'élection du Conseil municipal a lieu le **dimanche 14 octobre 2012**.

2. Election du Juge et du vice-juge de commune

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du Juge et du vice-juge de commune, les candidats sont élus sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP). M^{me} Patricia Imhof est élue Juge et M. Cédric Mariéthoz est élu vice-juge.

3. Election du Conseil général

L'élection du Conseil général a lieu le **dimanche 11 novembre 2012**.

4. Election du Président et du Vice-président

L'élection du Président et du vice-président a lieu le **dimanche 11 novembre 2012**. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, un scrutin de ballottage (second tour) a lieu le dimanche 25 novembre 2012. De nouvelles candidatures peuvent être déposées.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

1. Vote à l'urne

Le bureau de vote au Bâtiment communal est ouvert selon les horaires suivants:

Scrutin du 14 octobre 2012

- le samedi 13 octobre 2012, de 18h00 à 19h00;
- le dimanche 14 octobre 2012, de 10h00 à 12h00.

Scrutin du 11 novembre 2012

- le samedi 10 novembre 2012, de 18h00 à 19h00;
- le dimanche 11 novembre 2012, de 10h00 à 12h00.

Eventuel scrutin du 25 novembre 2012

- le samedi 24 novembre 2012, de 18h00 à 19h00;
- le dimanche 25 novembre 2012, de 10h00 à 12h00.

2. Vote par correspondance (envoi par poste)

L'électeur qui souhaite exercer son vote par la voie postale doit affranchir l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste (art. 14 al. 1 OVC). L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection (art. 14 al. 2 OVC).

La commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC), de même que celles qui seront déposées dans la boîte aux lettres extérieure du Bâtiment communal.

3. Vote par dépôt à la commune

Les citoyens peuvent voter par dépôt à la commune dès la réception du matériel de vote et pendant les heures d'ouverture du bureau communal (du lundi au vendredi, le matin de 08h00 à 12h00, et le mercredi après-midi de 13h30 à 17h30).

Attention, le vote sera nul si:

- la feuille de réexpédition n'est pas signée
- plusieurs enveloppes de vote sont regroupées dans la même enveloppe de transmission (**pas d'envois groupés par famille**)
- l'enveloppe de vote contient **plusieurs listes**
- l'enveloppe de transmission est déposée dans la boîte à lettre de la commune, située à l'extérieur du bâtiment communal



TROISIEME TRIMESTRE 2012

Travaux

- *Adjuge les travaux d'étanchéité pour l'agrandissement des Plantys à Bornet SA*
- *Adjuge la fourniture des bacs pour la rue de Conthey à Matériaux Plus*
- *Adjuge les mandats d'ingénieurs de béton armé pour les bâtiments des structures de la petite enfance à Editech SA pour le génie civil, à GD Climat SA pour le chauffage et à Pierre-Etienne Roux pour l'électricité*
- *Adjuge la réfection de stores au centre des Plantys à Michel Stores*
- *Adjuge la fourniture des portes intérieures et extérieures en bois au centre des Plantys à Pierre-Yves Broccard*
- *Adjuge la pose des échaffaudages au centre des Plantys à Cap 3D*
- *Adjuge les travaux de chappes au centre des Plantys à Xavier Oberson*

Construction

- *Prend acte des nouvelles propositions du Canton dans le cadre de la correction du Rhône avec notamment la diminution importante des zones de danger ainsi que la réduction des emprises sur les terres*
- *Prend connaissance des plans corrigés du projet de construction des structures de la petite enfance suite aux remarques formulées par la responsable des structures ainsi que par la commission du Conseil général*
- *Prend connaissance des terrains encore disponibles dans la zone à construire en prévision des retombées possibles de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire*

Police

- *Décide de la mise en zone bleue des places de parcs publiques le long de l'Avenue des Vergers*

Ecoles et structures de la petite enfance

- *Adjuge le panneau électronique lumineux pour la salle de sports à Sionic SA à Sion*
- *Adjuge à Alpha traiteur la fourniture des repas dès la rentrée 2012*
- *Engage M^{me} Sophie Gillioz-Batot comme éducatrice de la petite enfance*
- *Décide pour le déplacement des élèves du CO scolarisés hors du CO Derborence, un remboursement équivalent à l'abonnement de bus Vétroz-Sion et retour*
- *Décide d'ouvrir deux postes auprès de l'ARSET en 2013 dans le cadre du programme d'emplois temporaires*
- *Confirme sa décision de ne pas prendre en charge les frais d'écolage pour des structures privées*

Demandes et divers

- *Prend connaissance des comptes de l'association de l'ancien hôpital de Gravelone et de l'état des biens restant propriété des diverses communes partenaires*
- *Délivre l'autorisation d'exploiter le Botza Beach à M^{me} Yaquelin Revaz*
- *Délivre l'autorisation d'exploiter le tea-room Il Salentino à M. Enrico Riso*
- *Prend acte du versement d'un dividende de 3 % de la part d'ESR SA pour l'exercice 2011*
- *Donne son accord à une participation pour la réimpression des cartes pédestres de la région Derborence-Sanetsch*
- *Prend connaissance du prix d'achat de l'énergie électrique par ESR SA pour les années 2013 à 2015*

BIBLIOTHEQUE



Cette année, la bibliothèque de Vétroz-Magnot fête ses 30 ans. De nombreuses animations ont été organisées tout au long de l'année. Pour continuer à marquer ce jubilé, voici les thématiques proposées aux lecteurs et habitants de Vétroz-Magnot durant le dernier trimestre.

NOVEMBRE Semaine de la Lecture du 16 au 25.11.2012
«Dessine- moi un mouton»

En prolongation de la semaine de la Lecture, nous vous invitons à venir (re)découvrir l'univers du Petit Prince, mais, cette fois, à l'écoute des langues du monde le 30.11.2012 à 20h30.

DECEMBRE mardi 4 à 19h00: Atelier et démonstration de Furoshiki pour emballer les cadeaux à la manière japonaise
mercredi 19 à 17h30: Conterie de Noël

Toutes les infos sous:
<http://vetroz-magnot2.bibliovs.ch>

Les bibliothécaires se réjouissent de vous retrouver nombreux lors de ces manifestations.



CENTRE SCOLAIRE DES PLANTYS

Les travaux d'agrandissement aux Plantys ont débuté depuis cet été et seront réalisés en 4 étapes distinctes.

La 1^{ère} qui va de juillet à décembre 2012 est la réalisation de la nouvelle salle de gymnastique double dont le terrassement a été effectué et la maçonnerie est maintenant en cours. D'ici la mi-octobre et jusqu'à fin novembre les travaux de pose de la charpente et du plafond sont prévus. Le solde des travaux s'enchaînera ensuite afin que la salle puisse être disponible en début 2013.

La 2^{ème} phase consistera à transformer l'actuelle salle de gymnastique pour y intégrer les salles de classe, le hall d'entrée et les vestiaires. Cette étape s'échelonnera de janvier à juillet 2013.

La 3^{ème} étape se fera de mai à août 2013 et concernera les aménagements extérieurs avec notamment le parking au nord et la réorganisation des terrains de sports.

La 4^{ème} partie enfin consistera au rafraichissement de l'école existante et se déroulera de l'été 2013 à l'été 2014.

Pour la rentrée scolaire 2014/2015, la Commune disposera d'un complexe répondant aux besoins de la collectivité et disposant des techniques actuelles.